

Image not found or type unknown



## Préavis suite à licenciement.

Par **ladyrose**, le **11/06/2009** à **10:40**

Bonjour à tous,

Je sollicite les lumières de nos Experts sur le problème suivant: une voisine embauchée le 01/09/2008 à temps partiel en CDI dans un Restaurant est prévenue par son Employeur de la fin de son contrat, à compter du 15/07/2009 pour "licenciement économique".

Cependant ce-dernier lui demande à compter de cette date d'effectuer un préavis d'un mois. Je vous saurai gré de me dire si cette procédure est parfaitement légale.

Excellente journée à tous,

Ladyrose.